

Manager en santé (MS)

RNCP36031 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331p, 330p
Formacode(s)	43426, 42082
Code(s) ROME	K1404, K1402, K1403, M1402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/11/2021
Date d'échéance	10/11/2026

Certificateur(s)

ECOLE HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE · SIRET : 13000362700010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Avec plus de 79 milliards d'euros en 2018, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie hospitalier (ONDAM hospitalier) représente plus de 40% de l'ONDAM. En 2014, on dénombrait 2 625 entités juridiques ayant le statut d'établissement de santé, dont 930 sont des établissements publics, 683 des établissements privés à but non lucratif et 1 012 établissements privés à but lucratif. La taille des structures est extrêmement variable (d'environ 30 salariés pour un EHPAD à plus de 10 000 pour un CHU), le secteur public représente plus de 62% des lits (Source : SAE, Statistiques Annuelles des Établissements de Santé, Ministère de la Santé DREES).

Le secteur social ou médico-social compte lui plus de 30 000 établissements et services publics (35 %) et privés (65%), pour un montant global de dépenses de l'ordre de 30 milliards d'euros.

Aujourd'hui ce sont plus de 2 millions de personnes qui travaillent dans la branche santé (9 % de la population active). Par ailleurs, les organismes régionaux de régulation, et en particulier les Agences Régionales de la Santé (ARS) sont des établissements publics dont les missions, mais aussi les besoins en compétences, ont augmenté au cours des dernières années. Ils travaillent par ailleurs pour leurs diagnostics territoriaux, l'animation des politiques, ou l'accompagnement des établissements et services avec des autorités ou agences nationales (Haute autorité de santé, Agence nationale d'appui à la performance, ...) des collectivités territoriales, des observatoires de la santé, des cabinets conseil. Toutes ces structures recherchent des professionnels qui, au-delà de la possession de telle ou telle compétence technique, disposent de compétences en matière d'organisation, de régulation et de gestion en santé. Les savoirs en santé publique, en régulation des politiques et actions dédiées aux établissements et services de santé correspondent aux connaissances hautement spécialisées spécifiées, pour les formations au niveau 7, dans l'Arrêt du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles.

La certification Manager en santé

(MS®) vise à former des professionnels susceptibles de travailler dans des organisations sanitaires, sociales, médico-sociales publiques ou privées, tant en France qu'à l'étranger, des collectivités territoriales et dans des entreprises ou cabinets qui travaillent pour ces secteurs.

ACTIVITÉS VISÉES

S'approprier l'environnement politique et juridique du secteur sanitaire, social et médico-social

- Assurer une veille relative aux politiques nationales sanitaires et sociales.
- Appréhender les caractéristiques de son territoire (dispositifs politiques locaux, acteurs en présence, modalités de coordination, ...).

- Garantir le respect des droits des usagers en établissement sanitaire, sociale et médico-social.

Assurer le pilotage et le management stratégique d'un établissement ou service sanitaire, social et médico-social

- Établir un diagnostic stratégique en établissement sanitaire, social et médico-social.
- Établir le bilan d'activité de l'établissement et identifier les axes d'évolution.
- Mettre en œuvre le projet d'établissement.
- Piloter la structure, organiser et mettre en place les modalités de son fonctionnement.

Piloter la gestion budgétaire et financière d'un établissement ou service sanitaire, social et médico-social

- Effectuer la gestion des ressources financières d'un établissement ou service sanitaire, social et médico-social.
- Établir et communiquer le bilan financier de la structure.
- Déterminer les objectifs et les moyens humains et financiers à mettre en œuvre.
- Définir les modalités de mise en œuvre des solutions retenues et identifier les indicateurs de suivi.

Manager les ressources humaines d'un établissement ou service sanitaire, social et médico-social

- Effectuer la gestion des ressources humaines d'un établissement ou service sanitaire, social et médico-social.
- Coordonner l'activité d'une équipe.
- Mener des actions de communication/représentation auprès des professionnels des établissements de santé.

Organiser la production de soins et de services au sein d'un établissement sanitaire, social et médico-social

- Organiser le processus de soins ou de services d'un établissement sanitaire, social et médico-social.
- Piloter les opérations (processus de soins et processus logistiques) au sein des établissements et services de santé.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1.1 Identifier les organisations, les politiques et modes de régulation du secteur sanitaire, social et médico-social

- Identifier l'organisation politique et administrative nationale et européenne
- Identifier les institutions et les acteurs du champ sanitaire, social et médico-social et la place des secteurs public, privé à but non lucratif et lucratif
- Appréhender les évolutions des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales
- Identifier les logiques et les acteurs du développement (social, économique, ...) du territoire
- Prendre en compte les évolutions des cadres réglementaires dans l'évolution de l'organisation et du fonctionnement de son établissement

1.2 Construire les conditions permettant de garantir les droits des usagers en établissement sanitaire, social et médico-social

- Catégoriser les textes réglementaires et justifier de leur application
- Mettre en place un système d'information respectueux des droits et libertés des usagers
- Organiser la prise en compte des demandes des usagers dans les projets stratégiques
- Créer les conditions permettant de favoriser la participation des usagers à la vie de l'établissement ou du service et animer les instances de participation des usagers

2.1 Réaliser un diagnostic territorial des besoins et attentes des usagers

- Mettre en œuvre des études épidémiologiques
- Appliquer les principaux indicateurs et tests statistiques mobilisés dans ces études
- Prioriser les besoins de santé à couvrir et émergents

2.2 Réaliser un diagnostic de positionnement de l'établissement dans son environnement concurrentiel

- Diagnostiquer la situation, le contexte local de l'établissement ou du service en fonction de l'analyse des données économiques, démographiques, sociales, ...
- Étudier les caractéristiques des établissements et services concurrents et mesurer leurs performances
- Analyser les forces et les faiblesses de l'offre de service de la structure

2.3 Définir une stratégie, élaborer et mettre en œuvre un projet d'établissement ou de service

- Appréhender le cadre de réglementation dans lequel s'inscrit le projet d'établissement et identifier les opportunités offertes par les politiques publiques
- Élaborer des objectifs stratégiques, les prioriser et les traduire en objectifs opérationnels
- Planifier et organiser les moyens, les modalités et les étapes de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service

2.4 Accompagner le changement au sein des organisations

- Identifier les modèles organisationnels, les modes de gouvernance des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Identifier les principaux modes de management et modalités de conduite du changement

- Concevoir une organisation du travail au service du projet
 - Déterminer et fixer les objectifs et argumenter ses choix organisationnels et managériaux
- 2.5 Évaluer le projet d'établissement ou de service et développer la qualité des prestations
- Concevoir et mettre en place des procédures et méthodes d'évaluation interne et externe
 - Appliquer les normes de qualité existantes et savoir impulser une démarche visant la qualité du service rendu
 - Actualiser le projet d'établissement ou de service
- 3.1 Planifier et maîtriser la gestion budgétaire et financière pluriannuelle d'un établissement ou service sanitaire, social et médico-social
- Élaborer un diagnostic de la situation financière de l'établissement ou du service sanitaire, social et médico-social
 - Identifier les composantes du coût des différentes activités de l'établissement ou du service et mettre en place des indicateurs de pilotage
 - Élaborer une politique d'investissement
 - Élaborer et planifier une stratégie pluriannuelle de financement
 - Rendre compte de la gestion de l'établissement ou du service et élaborer les documents nécessaires
 - Évaluer maîtriser les enjeux budgétaires
- 3.2 Élaborer, négocier le budget d'un établissement ou service sanitaire social et médico-social
- Appliquer les règles et les mécanismes budgétaires et comptables d'un établissement ou d'un service sanitaire, social et médico-social
 - Appliquer les principes, règles et procédures en matière de tarification
- 4.1 Piloter la gestion administrative des personnels
- Appliquer les principes, règles et procédures du droit du travail, du droit conventionnel et avoir des notions du droit statutaire applicable à la fonction publique
 - Préciser les attributions et les modes de fonctionnement des instances représentatives du personnel
 - Appliquer les fondamentaux du dialogue social
 - Mettre en œuvre les obligations et les responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels
- 4.2 Assurer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Définir les profils de poste nécessaires à l'activité
 - Mesurer, analyser et gérer les écarts entre les compétences disponibles et les compétences nécessaires à l'activité
 - Construire et mettre en œuvre la politique de recrutement
 - Mettre en œuvre une démarche d'évaluation du personnel
 - Construire une politique de formation et de développement de la qualification
- 4.3 Assurer le management des ressources humaines
- Établir des objectifs aux collaborateurs
 - Animer des équipes
 - Préparer et animer des réunions de travail
 - Conduire des entretiens
 - Prévenir, repérer et gérer les conflits
- 5.1 Optimiser l'organisation des processus de prise en charge des patients d'un établissement sanitaire, social et médico-social
- Identifier les principaux processus de soin en établissement de santé (organisation des soins, organisation des plateaux techniques)
 - Appliquer les référentiels et les bonnes pratiques sur ces mêmes processus
- 5.2 Identifier les enjeux de la fonction achat et de la maîtrise de la logistique globale
- Appliquer les modalités d'achat dans le secteur public et dans le secteur privé.
 - Identifier les grandes fonctions logistiques et leurs enjeux.
 - Optimiser la gestion des flux et des approvisionnements.
- 5.3 Définir une politique de gestion hôtelière d'un établissement sanitaire, social et médico-social
- Identifier les points clé de la gestion hôtelière.
 - Mesurer l'efficacité de la gestion hôtelière avec des indicateurs.
 - Recourir aux prestations externalisées dont le Facility Management.

Blocs de compétences

RNCP36031BC01 — S'approprier l'environnement politique et juridique du secteur

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les organisations, les politiques et modes de régulation du secteur sanitaire, social et médico-social

- Identifier l'organisation politique et administrative nationale et européenne
- Identifier les institutions et les acteurs du champ sanitaire, social et médico-social et la place des secteurs public, privé à but non lucratif et lucratif
- Appréhender les évolutions des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales
- Identifier les logiques et les acteurs du développement (social, économique, ...) du territoire
- Prendre en compte les évolutions des cadres réglementaires dans l'évolution de l'organisation et du fonctionnement de son établissement

Construire les conditions permettant de garantir les droits des usagers en établissement sanitaire, social et médico-social

- Catégoriser les textes réglementaires et justifier de leur application
- Mettre en place un système d'information respectueux des droits et libertés des usagers
- Organiser la prise en compte des demandes des usagers dans les projets stratégiques
- Créer les conditions permettant de favoriser la participation des usagers à la vie de l'établissement ou du service et animer les instances de participation des usagers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Note de synthèse construite à partir de la réponse à plusieurs questions relatives aux modes d'organisation et de régulation du système de santé (planification, financement...) et au respect des droits des usagers des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Livrable : Document écrit, devoir sur table.

RNCP36031BC02 — Assurer le pilotage et le management stratégique d'un établissement ou service

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser un diagnostic territorial des besoins et attentes des usagers

- Mettre en œuvre des études épidémiologiques
- Appliquer les principaux indicateurs et tests statistiques mobilisés dans ces études
- Prioriser les besoins de santé à couvrir et émergents

Réaliser un diagnostic de positionnement de l'établissement dans son environnement concurrentiel

- Diagnostiquer la situation, le contexte local de l'établissement ou du service en fonction de l'analyse des données économiques, démographiques, sociales, ...
- Étudier les caractéristiques des établissements et services concurrents et mesurer leurs performances
- Analyser les forces et les faiblesses de l'offre de service de la structure

Définir une stratégie, élaborer et mettre en œuvre un projet d'établissement ou de service

- Appréhender le cadre de réglementation dans lequel s'inscrit le projet d'établissement et identifier les opportunités offertes par les politiques publiques
- Élaborer des objectifs stratégiques, les prioriser et les traduire en objectifs opérationnels
- Planifier et organiser les moyens, les modalités et les étapes de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service

Accompagner le changement au sein des organisations

- Identifier les modèles organisationnels, les modes de gouvernance des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux
 - Identifier les principaux modes de management et modalités de conduite du changement
 - Concevoir une organisation du travail au service du projet
 - Déterminer et fixer les objectifs et argumenter ses choix organisationnels et managériaux
- Évaluer le projet d'établissement ou de service et développer la qualité des prestations
- Concevoir et mettre en place des procédures et méthodes d'évaluation interne et externe
 - Appliquer les normes de qualité existantes et savoir impulser une démarche visant la qualité du service rendu
 - Actualiser le projet d'établissement ou de service

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Réalisation d'un diagnostic stratégique d'un établissement de santé : analyse critique du projet régional de santé

(PRS) applicable au centre hospitalier sélectionné, étude de l'ancrage territorial du centre hospitalier ou de l'établissement médico-social, analyse de son fonctionnement (diagnostic RH, financier, ...), proposition d'axes d'amélioration.

Livrable :

Production écrite sous forme de « Monographie » avec soutenance orale.

(L'évaluation inclut les compétences 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4).

Étude de cas portant sur la démarche qualité mise en œuvre dans un établissement de santé : identification des points critiques dans la prise en charge, propositions d'actions correctrices.

Livrable :

Note de synthèse réalisée à l'occasion d'un devoir sur table.

(L'évaluation inclut la compétence 2.5).

RNCP36031BC03 — Piloter la gestion budgétaire et financière d'un établissement ou service

LISTE DE COMPÉTENCES

Planifier et maîtriser la gestion budgétaire et financière pluriannuelle d'un établissement ou service sanitaire, social et médico-social

- Élaborer un diagnostic de la situation financière de l'établissement ou du service sanitaire, social et médico-social
- Identifier les composantes du coût des différentes activités de l'établissement ou du service et mettre en place des indicateurs de pilotage
- Élaborer une politique d'investissement
- Élaborer et planifier une stratégie pluriannuelle de financement
- Rendre compte de la gestion de l'établissement ou du service et élaborer les documents nécessaires
- Évaluer maîtriser les enjeux budgétaires

Élaborer, négocier le budget d'un établissement ou service sanitaire social et médico-social

- Appliquer les règles et les mécanismes budgétaires et comptables d'un établissement ou d'un service sanitaire, social et médico-social
- Appliquer les principes, règles et procédures en matière de tarification

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rédaction d'un rapport d'analyse financière d'établissement, à réaliser sur le site d'exercice professionnel du candidat à la certification.

Réalisation d'un tableau de bord de performance pour un établissement ou service sanitaire, social et médico-social.

Analyse d'un compte de résultat et bilan d'un établissement de santé sur la base d'un dossier documentaire réunissant les pièces comptables et financières d'un établissement sanitaire, social ou médico-social.

Livrables :

Productions écrites (analyse financière et tableau de bord), devoir sur table.

RNCP36031BC04 — Manager les ressources humaines d'un établissement ou service

LISTE DE COMPÉTENCES

Piloter la gestion administrative des personnels

- Appliquer les principes, règles et procédures du droit du travail, du droit conventionnel et avoir des notions du droit statutaire applicable à la fonction publique
- Préciser les attributions et les modes de fonctionnement des instances représentatives du personnel
- Appliquer les fondamentaux du dialogue social
- Mettre en œuvre les obligations et les responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels

Assurer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- Définir les profils de poste nécessaires à l'activité
- Mesurer, analyser et gérer les écarts entre les compétences disponibles et les compétences nécessaires à l'activité
- Construire et mettre en œuvre la politique de recrutement
- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation du personnel
- Construire une politique de formation et de développement de la qualification

Assurer le management des ressources humaines

- Établir des objectifs aux collaborateurs
- Animer des équipes
- Préparer et animer des réunions de travail

- Conduire des entretiens
- Prévenir, repérer et gérer les conflits

MODALITÉS D'ÉVALUATION

A partir d'une base documentaire relative à une situation RH complexe, rédaction d'une note de synthèse où l'apprenant se positionne en tant que manager RH et conseil auprès d'un décideur.

Livrable : Production écrite, examen sur table. (L'évaluation inclut les compétences 4.1 et 4.2).

Analyse critique d'une problématique managériale exposée dans un dossier documentaire constitué à partir d'une situation réelle anonymisée.

Livrable : Production écrite. (L'évaluation inclut la compétence 4.3).

RNCP36031BC05 — Organiser la production de soins et de services au sein d'un établissement

LISTE DE COMPÉTENCES

Optimiser l'organisation des processus de prise en charge des patients d'un établissement sanitaire, social et médico-social

- Identifier les principaux processus de soin en établissement de santé (organisation des soins, organisation des plateaux techniques)
 - Appliquer les référentiels et les bonnes pratiques sur ces mêmes processus
- Identifier les enjeux de la fonction achat et de la maîtrise de la logistique globale
- Appliquer les modalités d'achat dans le secteur public et dans le secteur privé.
 - Identifier les grandes fonctions logistiques et leurs enjeux.
 - Optimiser la gestion des flux et des approvisionnements.

Définir une politique de gestion hôtelière d'un établissement sanitaire, social et médico-social

- Identifier les points clés de la gestion hôtelière.
- Mesurer l'efficacité de la gestion hôtelière avec des indicateurs.
- Recourir aux prestations externalisées dont le Facility Management.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Note de synthèse sur l'organisation et le processus de prise en charge des patients dans un établissement sanitaire, social ou médico-social (interviews, rencontres) menée sur six mois.

Livrable : Soutenance sur la base d'une production écrite. (L'évaluation inclut la compétence 5.1)

Production d'une note de synthèse (diagnostic et recommandations) relative au processus achat d'un établissement de santé à l'occasion d'une procédure d'appel d'offres.

Livrable :

Production écrite, devoir sur table. (L'évaluation inclut les compétences 5.2 et 5.3).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité visé est celui de la santé, et en particulier le secteur des établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux publics et privés et des organisations travaillant avec eux :

- Établissements de santé
- Fédérations, associations en santé
- Établissements et services en charge du handicap
- Établissements et services en charge des personnes âgées
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Cabinet de conseil

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires de la certification Manager en santé (MS®) accèdent à diverses fonctions :

- cadre ou dirigeant d'établissement ou de service du secteur sanitaire, social et médico-social
- directeur de soin ou cadre supérieur de santé dans la fonction publique, dans des établissements privés lucratifs ou non lucratifs (Mutualité, UGECAM, ...)
- gestionnaire d'une structure d'hospitalisation à domicile (HAD), d'un service de prévention, d'un réseau ou plateforme en santé, ...
- cadre chargé de mission en Agence Régionale de Santé (ARS)
- consultant en société de conseil spécialisé dans le domaine de la santé

- chargé de mission au sein des fédérations du secteur
- chargé de mission ou conseiller technique en santé au sein des collectivités territoriales

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	3 069 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) V2X90 — Médecins · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 451
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) V2X90 — Médecins

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conditions d'accès générales

Sont recevables les candidatures d'étudiants titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur (liste CTI)
- Diplôme d'une école de management habilitée à délivrer le grade national de Master (liste CEFDG)
- Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (DEA, DESS, Master...) ou diplôme professionnel de niveau BAC + 5
- Diplôme de M1 ou équivalent, pour des auditeurs justifiant d'aux moins trois années d'expérience professionnelle.
- Titre inscrit au RNCP niveau 7 (ancienne nomenclature niveau I)
- Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus

Pour des diplômes anciens, qui ne sont plus actuellement délivrés, on se rapprochera de ceux qui s'y sont éventuellement substitués.

Conditions d'accès dérogatoires

a) Dans la limite de 40% maximum de l'effectif de la promotion suivant la formation Mastère Spécialisé concernée, sont recevables après une procédure VAPP, les candidatures de personnes justifiant a minima de 10 années d'expérience professionnelle (hors stage, césure, cursus initial en alternance). Pour cette voie d'accès, une description du dispositif de la VAPP devra être présentée ainsi que toute pièce constitutive de ce dispositif adaptée au programme.

b) Par dérogation pour 30 % maximum du nombre d'étudiants suivant la formation Mastère Spécialisé concernée, sont recevables les candidatures d'étudiants titulaires d'un des diplômes suivants :

- Niveau M1 validé ou équivalent sans expérience professionnelle

- Diplôme de L3 justifiant d'une expérience adaptée de 3 ans minimum Le pourcentage total des dérogations prévues au a) et au b) ci-dessus ne doit pas excéder 40 %

Conditions de recevabilité par la voie de la VAE

Outre les dispositions législatives et réglementaires (Articles L. 6113-3, L. 6411-1 et L. 6422-1 du code du travail L335-5 et L613-3 du code de l'éducation), le rapport direct avec le Mastère spécialisé Management en santé est avéré dès lors que le candidat sera en mesure de justifier de l'exercice d'activités :

- qui relèvent habituellement des fonctions assumées par les professionnels occupant des emplois nécessitant la maîtrise d'outils et méthodes de gestion spécifiques dans le champ de la santé, de méthodes et pratiques de management supposant des capacités d'expertise Seront notamment vérifiés les niveaux de responsabilités en termes de conception, de management, d'intervention sur les politiques ou stratégies d'entreprise et d'autonomie d'action dont bénéficie ou aura bénéficié le candidat dans l'expérience présentée.
- qui l'ont amené à intervenir dans :
 - des organisations sanitaires, sociales, médico-sociales publiques ou privées, tant en France qu'à l'étranger, des collectivités territoriales et dans des entreprises ou cabinets qui travaillent pour ces secteurs.
 - des domaines (organisation de régulation et de gestion en santé, mise en œuvre et pilotage de la politique, conseil en organisation et management de structure) couverts par la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Membres permanents

- o Président du jury : le Directeur des études ou son représentant
- o Un représentant de la Direction du développement et de la formation continue

Membres associés :

- o Le responsable du diplôme enseignants-chercheurs ou son représentant
- o Un enseignant-chercheur du diplôme
- o Deux personnes qualifiées dans le cadre d'emplois correspondant au diplôme. Soit un quart au moins des membres pour moitié salarié et pour moitié employeur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Membres permanents

- o Président du jury : le Directeur des études ou son représentant
- o Un représentant de la Direction du développement et de la formation continue

Membres associés :

- o Le responsable du diplôme enseignants-chercheurs ou son représentant
- o Un enseignant-chercheur du diplôme
- o Deux personnes qualifiées dans le cadre d'emplois correspondant au diplôme. Soit un quart au moins des membres pour moitié salarié et pour moitié employeur.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Membres permanents

- o Président du jury : le Directeur des études ou son représentant
- o Un représentant de la Direction du développement et de la formation continue

Membres associés :

- o Le responsable du diplôme enseignants-chercheurs ou son représentant
- o Un enseignant-chercheur du diplôme
- o Deux personnes qualifiées dans le cadre d'emplois correspondant au diplôme. Soit un quart au moins des membres pour moitié salarié et pour moitié employeur.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Membres permanents

- o Président du jury : le Directeur des études ou son représentant
- o Un représentant de la Direction du développement et de la formation continue

Membres associés :

- o Le responsable du diplôme enseignants-chercheurs ou son représentant
- o Un enseignant-chercheur du diplôme
- o Deux personnes qualifiées dans le cadre d'emplois correspondant au diplôme. Soit un quart au moins des membres pour moitié salarié et pour moitié employeur.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 232 €
Selon la branche	6 300 € – 8 164 €
Prise en charge	Branches concernées
7 232 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 164 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 300 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date de décision	10/11/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/11/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	19	0	100 %	100 %
2017	20	0	95 %	95 %
2016	12	0	100 %	100 %
2015	14	0	100 %	100 %
2014	9	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP42832

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/mastere-specialise-management-en-sante/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36031/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	9 000 €

Durée	1109 h
-------	--------

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
-----------------------------	---

Organismes gestionnaires (CFA)	1
--------------------------------	---

Organismes formateurs	1
-----------------------	---

Régions couvertes	1
-------------------	---

Départements couverts	1
-----------------------	---

Organismes certifiés Qualiopi	1
-------------------------------	---

Sessions	de 08/2026 à 09/2027
----------	----------------------

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	20
----------------------	----

Parcours menés à terme	18
------------------------	----

Taux d'achèvement	90 %
-------------------	------

Période	09/2022 – 08/2026
---------	-------------------

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	23
----------------------	----

Montant total engagé	179 235 €
----------------------	-----------

Coût moyen par dossier	7 793 €
------------------------	---------

Durée moyenne	1007 h
---------------	--------

Période	12/2021 – 07/2026
---------	-------------------

France compétences	50 %
--------------------	------

Reste à charge titulaire	31 %
--------------------------	------

Entreprise	8 %
------------	-----

France Travail	6 %
----------------	-----

OPCO	5 %
------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.